



## PROJET COHERS

*Community One Health Empowerment in Rwanda and Senegal*

### **TERMES DE REFERENCE**

**Formation des acteurs professionnels de santé  
sur la maladie de l'Anthrax**

juin 2025



## 1. Présentation d'AVSF

**Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières (AVSF) est une association de solidarité internationale reconnue d'utilité publique, qui agit depuis 1977 pour soutenir l'agriculture paysanne.**

Avec l'agriculture paysanne défendue par AVSF, des familles ne souffrent plus de la faim, des paysans vivent de leur terre et de leurs troupeaux, des communautés préserment l'environnement, des organisations nourrissent les peuples et défendent leurs droits. AVSF soutient et accompagne communautés rurales et organisations paysannes du monde entier pour les **sortir de l'assistanat et de la pauvreté**, en leur donnant les moyens d'accéder à l'autonomie alimentaire et économique. L'association les aide en plaçant à leurs côtés des professionnels de l'agriculture, de l'élevage et de la santé animale. Ces professionnels apportent aux petits paysans conseil technique, soutien financier et formation pour améliorer leurs conditions de vie, gérer durablement leurs ressources naturelles et participer au développement socio-économique de leur territoire...

Aujourd'hui, 500 millions de familles paysannes produisent 70% de l'alimentation mondiale. L'agriculture paysanne que nous soutenons est donc **incontournable pour répondre aux défis alimentaires, de l'environnement, du climat et de l'emploi en milieu rural**. Au Nord comme au Sud, AVSF se bat pour des convictions :

➤ **La faim, la pauvreté et l'exclusion ne sont pas une fatalité**

AVSF donne les moyens aux petits paysans de gagner leur autonomie alimentaire et économique grâce à leur propre production, plutôt que de rester dans la dépendance ou l'assistanat.

➤ **L'agriculture paysanne constitue l'une des solutions pour nourrir le monde**

Plus de 500 millions de familles paysannes produisent déjà 70 % de l'alimentation mondiale et nourrissent en partie villes et campagnes. AVSF agit pour les structurer, renforcer leurs capacités, leur professionnalisme et leur autonomie, afin qu'elles prennent en main leur propre développement et puissent ainsi mieux défendre leurs intérêts.

➤ **Les paysans peuvent et doivent vivre de leurs terres**

AVSF met en place des actions qui permettent aux familles paysannes d'obtenir un revenu digne, issu de leur travail d'agriculteurs et d'éleveurs sur leurs propres terres.

Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières (AVSF), est active au Sénégal depuis plus de 20 ans dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage, de l'environnement et des filières. La structure est présente dans les régions de Kolda, Louga, St-Louis et Matam à travers la mise en œuvre de plusieurs projets sur le terrain.

## 2. Présentation du projet Cohers

Le projet « *Community One Health Empowerment in Rwanda and Sénégal* » (COHERS) est un projet financé par Affaires Mondiales Canada (AMC) sur une durée de trois (03) ans (2024 à 2026) au Sénégal et au Rwanda. Il vise une amélioration de la santé communautaire et une autonomisation équitable des femmes et des filles pauvres et marginalisées dans les zones projet COHERS.

Le projet « Community One Health Empowerment in Rwanda and Sénégal » (COHERS) est un projet financé par Affaires Mondiales Canada (AMC) sur une durée de trois (03) ans (2024 à 2026) au Sénégal et au Rwanda. Il vise une amélioration de la santé communautaire et une autonomisation équitable des femmes et des filles pauvres et marginalisées dans les zones rurales à forte prévalence de maladies zoonotiques à travers une application accrue du One Health (OH) pour prévenir, détecter et répondre aux zoonoses ciblées (anthrax au Sénégal, cysticercose au Rwanda).

Au Sénégal, il est mis en oeuvre par Vétérinaire Sans Frontière Canada (VSF-C) en tant que chef de file en partenariat avec l'ONG Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières (AVSF), le Comité d'Appui, de Soutien Au Développement Economique et Social (CASADES) et Kédougou Encadrement Orientation et Développement Humain (KEOH) dans les départements de Kédougou et Vélingara sur 60 villages répartis dans six (6) communes rurales (Paroumba, Linkering, Pakour, Dimboli, Fongolimbi et Dindifello) et deux (2) centres urbains (Kédougou et Vélingara).

### **2.1. Objectif global du projet :**

Amélioration de la santé communautaire et autonomisation équitable des femmes et des filles pauvres et marginalisées dans les zones rurales à forte prévalence de maladies zoonotiques.

### **2.2. Objectifs spécifiques :**

- Application accrue par la communauté des approches One Health sensibles au genre pour prévenir, détecter et répondre à la transmission de maladies zoonotiques ayant un impact significatif sur la santé publique au niveau local
- Amélioration des comportements et des pratiques communautaires sains et sensibles au genre en matière d'interactions sûres entre l'homme, l'animal et l'environnement, en particulier chez les femmes et les filles
- Intégration accrue des meilleures pratiques fondées sur des données probantes dans la planification et la prise de décision pour l'application du OH au niveau communautaire

### **3. Contexte et justification de la demande**

Les départements de Kédougou et Vélingara sont des zones à forte exposition à l'apparition de maladie zoonotiques dû à leurs positions géographique (frontaliers à au moins deux pays) et a une forte pression environnementale d'origine humaine, notamment la déforestation et la surexploitation des terres qui contribuent à une interaction accrue entre les animaux sauvages et le bétail domestique. Le tout associé à un faible développement des services sociaux de base dont la santé (humaine et animale) et un taux élevé de pauvreté.

Le charbon bactéridien (ou anthrax) est une des six zoonoses prioritaires du Sénégal. C'est une zoonose préoccupante, notamment dans les régions à forte activité agro-pastorale tel que les départements de Kédougou et de Vélingara qui présenteraient des conditions propices à la persistance de *Bacillus anthracis*, l'agent responsable du charbon bactéridien. Cependant, malgré la détection d'un champ maudit dans les communes d'intervention de Vélingara et un nombre significatif de cas en Guinée Conakry (contact fréquente entre les animaux des deux zones), la maladie semble toujours être très mal connue des populations dans les deux départements et très peu de cas sont reportés.

Dans le cadre de son intervention, le projet Cohers a mis en place des équipes OneHealth (OHT) dans chacun des 60 villages d'intervention du projet dans le but de renforcer le dispositif de surveillance contre cette maladie au niveau communautaire.

Ainsi, il prévoit de renforcer la capacité des acteurs professionnels et communautaires des secteurs de la santé humaine, animale et environnementale sur les aspects de prévention, détection, gestions et communication autour de la maladie de l'anthrax.

#### **4. Objectif de la consultance**

Le/la consultant(e) aura pour mission de :

- Elaborer un module de formation (de 2 jours) sur l'anthrax et le dispositif de surveillance de la maladie de l'anthrax en santé humaine et animale, à destination des formateurs et des acteurs communautaires impliqués dans la lutte contre les zoonoses ;
- Animer 2 sessions de formation de 2 jours chacune pour les professionnels de santé humaine et animale des départements d'intervention du projet Cohers (Vélingara et Kédougou).

##### **4.1. Elaboration du module de formation**

Sur la base de la bibliographie existante et des documents officiels du MSAS et du MASAE, le consultant proposera un module de formation qui décrit de manière détaillée :

- L'anthrax (en santé humaine et animale) : Définition, agent pathogène responsable, les modes de transmission, les symptômes, les modes de prévention, les méthodes de traitement en santé humaine, gestion des cas en santé animale, etc.
- Les protocoles de surveillance de la maladie (étapes de la détection, schéma de transmission des informations, etc.).

Ce module devra être accompagné de documents supports comprenant :

- un guide d'animation pour le formateur / animateur
- 1 support résumé (aide-mémoire) pour les acteurs communautaires
- Les documents supports pour la formation : présentation PowerPoint, support d'activités et exercices
- Des fiches pratiques décrivant le protocole de surveillance destiné aux acteurs communautaires

Le/la consultant(e) est libre d'élargir les outils pédagogiques (utilisation de vidéo, jeux de rôle, récit d'expériences etc.).

##### **4.2. Animation des sessions de formation**

Au terme de l'élaboration du module de formation, il est attendu du/de la consultant(e) d'animer 2 sessions de 2 jours de formation à l'endroit de l'équipe cadre des districts sanitaires, des infirmiers chefs de poste, des agents de l'environnement et des chefs de postes vétérinaires des départements de Vélingara et de Kédougou (1 session par département).

## 5. Durée de la consultation

La prestation est prévue pour une durée de 15 jours (à partir de la date de la signature du contrat).

ETAPES	LIVRABLES A PRODUIRE	NOMBRE DE JOURS
<b>Phase de développement du module de formation</b>		<b>6 jours</b>
Revue documentaire et Elaboration du module de formation, partage avec l'équipe du projet pour stabilisation et validation	Kit pédagogique (voir détail au point 4.1)	5 jours
Mise à jour avec les inputs de l'équipe et planning de l'animation de la session de formation		1 jour
<b>Phase d'animation des formations</b>		<b>7 jours</b>
Animation de la session de formation Vélingara		2 jours
Animation de la session de formation Kédougou		2 jour
Jours de voyage		3 jours
<b>Phase de finalisation de la prestation</b>		<b>2 jours</b>
Rédaction du rapport final et si nécessaire correction des documents du kit pédagogique	Rapport final et version finale du module et du kit pédagogique	2 jours
<b>TOTAL</b>		<b>15 jours</b>

## 6. Cadre de travail

- En préalable à l'élaboration du module de formation, l'équipe de cohers dérouleront une réunion de cadrage avec le/la consultant(e) et partagera la documentation qui pourra servir de base au consultant pour la révision (draft de modules sur l'anthrax)
- Pendant la prestation, le consultant travaillera en étroite collaboration avec l'experte santé animale qui fera office de facilitateur pour la coordination des activités.

## 7. Profil du prestataire

Le prestataire devra au moins répondre aux critères ci-dessous :

- Être spécialisé(e) en médecine vétérinaire/medecine humaine, en biologie, en épidémiologie ou dans un domaine similaire.
- Avoir une bonne connaissance de la maladie de l'anthrax et de l'approche One Health
- Expérience en rédaction de documents pédagogiques
- Connaissance des approches communautaires de santé
- Bonne maîtrise des techniques d'animation et idéalement en tant que formateur et une bonne connaissance des principes d'andragogie active et de méthodes interactives de formation

## 8. Modalité de soumission de l'offre

Les personnes intéressées peuvent envoyer :

**Un document technique et méthodologique synthétique** (max 5 pages) présentant l'offre de prestation de services

- **Le CV détaillé**

- **Des références pertinentes ou des travaux antérieurs** pouvant attester de l'expertise acquise et soulignant les points forts du prestataire.
- **Une offre financière détaillée** ne dépassant pas 2 000 000 FCFA TTC, incluant leurs honoraires, perdiuns, hébergements et le frais de transport vers Vélingara et Kédougou (aller et retour).

Le projet prendra en charge les frais d'organisation des ateliers de formation.

Les propositions devront être déposées au plus tard le 04 juillet 2025 aux adresses suivantes :

- **Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières (AVSF)** Coordination Nationale sis à Ngor/Almadies près de la Mairie de Ngor – Dakar – Sénégal, BP 64 514, Tel : (221) 33 820 48 54,
- **Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières (AVSF)** Bureau Vélingra, sis service de l'élevage de Vélingara, BP 166 VELINGARA, Tel : + 221 33 997 14 59

Les dossiers électroniques seront envoyés (en format Word ou PDF) aux adresses suivantes :

- [s.biaqui@avsf.org](mailto:s.biaqui@avsf.org)
- [l.camara@avsf.org](mailto:l.camara@avsf.org)

Avec l'objet « **Prestation formation sur l'anthrax – Projet COHERS** »